

[S'INFORMER, SE CONNAÎTRE, S'ORIENTER]

COMMENCER UN APPRENTISSAGE À L'ÂGE ADULTE

1. Ce qu'il faut savoir



Certification
Professionnelle
pour Adultes

Vous avez 25, 30 ou 40 ans, vous envisagez de faire un apprentissage et vous n'avez pas d'expérience dans le domaine qui vous intéresse ? L'AFP et le CFC, très appréciés dans le monde du travail, peuvent être obtenus à tout âge, quel que soit votre parcours antérieur. Il existe plus de 200 métiers accessibles par un apprentissage dans le canton de Vaud.

Si vous avez une solide expérience dans un domaine et cherchez à obtenir une qualification dans le métier AFP ou CFC correspondant, renseignez-vous d'abord sur les possibilités proposées par l'article 32 ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ce dépliant présente les caractéristiques de la formation professionnelle initiale ordinaire, avec contrat d'apprentissage.

En 2018, les personnes en apprentissage CFC âgées de 25 ans et plus représentent 9,9% du total des personnes sous contrat CFC. Ce pourcentage est de 14% pour les personnes sous contrat AFP âgées de 25 ans et plus. Source : Confédération suisse, SEFRI, 2020

L'ESSENTIEL DE L'APPRENTISSAGE

Un apprentissage peut être commencé à tout âge, à partir de 15 ans révolus. Il se déroule à plein temps, en journée, et commence au mois d'août. Il n'existe pas d'apprentissage en cours du soir.

Un apprentissage dure en principe **deux ans** > attestation fédérale de formation professionnelle initiale (AFP) ou **trois ou quatre ans** > certificat fédéral de capacité (CFC)

Réduction et dispense de formation :

Après un CFC, un certificat d'école de culture générale ou une maturité, la durée de l'apprentissage peut être réduite d'un an, pour autant que l'entreprise formatrice soit d'accord. A défaut, une dis-

pense de l'enseignement de culture générale est automatiquement accordée, soit une demi-journée de cours par semaine. Demande de dispense / de réduction : www.vd.ch/apprentissage.

La **formation pratique** se déroule en entreprise, 3 ou 4 jours par semaine. Elle est complétée par 1 ou 2 jours de cours à l'école professionnelle.

Les **cours professionnels** (sauf les cours de langues étrangères) et la formation pratique sont dispensés en français. Un niveau A2 pour l'AFP / B1 pour le CFC vous permettra d'être à l'aise avec l'enseignement.

Pour connaître votre niveau de français :

www.orientation.ch > Formations > Séjours linguistiques, langues étrangères > Diplômes de langues, niveaux de langues

Pour réviser vos compétences de base :

www.orientation.ch > Formations > Compétences de base.

Le **saire mensuel** des apprentis et apprenties varie d'un métier à l'autre, mais il est insuffisant pour vivre. Des économies personnelles ou votre entourage peuvent vous aider à financer votre formation.

Liste indicative des salaires par métier :

www.vd.ch/orientation > S'informer sur les métiers et les formations > Trouver des informations sur les salaires

Une **bourse ou un prêt** peut être demandé auprès de l'Office cantonal des bourses (www.vd.ch/ocbe), à certaines conditions.

Il existe des **mesures particulières** pour les bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 18 à 40 ans (FORJAD et FORMAD), les demandeurs et demandeuses d'emploi sans formation achevée âgés de 30 ans et plus (AFO), les personnes devant changer de métier pour des raisons de santé (A).

Vous êtes de nationalité étrangère ?

Les autorisations de séjour B et C ainsi que les livrets B, C, F et G permettent, à certaines conditions, de faire un apprentissage en Suisse. Infos détaillées : www.orientation.ch > Travail et emploi > Pour les étrangers > Se former en Suisse.

CHERCHER ET TROUVER UNE PLACE D'APPRENTISSAGE, COMMENT FAIRE ?

01

INFORMEZ-VOUS SUR LES MÉTIERS

Sur internet à l'adresse www.vd.ch/orientation
> S'informer sur les métiers et les formations,
Rechercher un métier. Descriptifs, films, liens
sur les examens d'aptitudes et sur les places
d'apprentissage.

Au Centre d'information sur les études et les
professions (CIEP) à Lausanne, Morges, Nyon,
Vevey, Yverdon-les-Bains. Libre accès, docu-
ments en prêt, entretien avec des spécialistes.
Adresses et horaires des CIEP sur
www.vd.ch/orientation

02

RÉALISEZ ÉVENTUELLEMENT UN BILAN D'ORIENTATION

Vous avez peut-être besoin de faire le point sur
vos qualités personnelles et vos compétences.
Un conseiller ou une conseillère en orienta-
tion peut vous aider à évaluer vos forces et à
élaborer un projet réaliste.

Adresses et horaires des Centres régionaux
d'orientation sur www.vd.ch/orientation

03

FAITES DES STAGES

Un stage en entreprise est utile pour conso-
lider un projet et vérifier son intérêt pour le
métier. C'est une expérience qui peut par-
fois déboucher sur la signature d'un contrat
d'apprentissage. Les entreprises formatrices
proposent également des places de stage.

04

CHERCHEZ UNE PLACE D'APPRENTISSAGE

Une liste de places d'apprentissage
disponibles, par métier, peut être consultée sur
www.orientation.ch

05

PRÉPAREZ UN DOSSIER DE POSTULATION

Les entreprises proposant des places dans
le métier qui vous intéresse attendent de
votre part une lettre de motivation et votre
curriculum vitae (CV).

Le dossier de postulation (lettre et CV) peut
être complété par des copies de certificats
de travail, des attestations de stage ou
de diplômes obtenus.

Vous trouverez des informations sur la lettre
de motivation et le CV, des conseils et des
exemples dans les dépliants thématiques.

06

SIGNEZ UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Une fois signé par l'entreprise et par vous-
même, le contrat d'apprentissage est enregis-
tré par la Direction générale de l'enseignement
postobligatoire (DGEP), avec l'éventuelle de-
mande de réduction de la durée de la forma-
tion ou de dispense de cours. Vous recevrez
ensuite une convocation de l'école profession-
nelle qui vous informera sur le jour ou les jours
de cours.

Informations sur www.vd.ch/apprentissage